



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 3 avril 2023 à 20h00, sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Est absent : monsieur Florent Raymond, conseiller.

Sont aussi présents: le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, la directrice aux loisirs madame Odile Gauvin, l'adjointe administrative madame Jacinthe Boissé ainsi que trois (3) citoyens.

#### ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2023
  - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
  - 2.4. Rapport sur les plaintes
  - 2.5. Renouvellement du bail de location du Club de tir Josée
  - 2.6. Contrat de location de photocopieur 2023-2028
  - 2.7. Comité de santé et sécurité au travail
  - 2.8. Calendrier des séances du conseil municipal 2023 - Modification de l'heure des séances
  - 2.9. Rôle et responsabilités des élus et des élues
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
4. TRANSPORT
5. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 5.1. Adoption du règlement 23-403 établissant la répartition des coûts pour l'inspection de la canalisation et réparation des tassements du ruisseau Chartier
  - 5.2. Adoption du règlement 23-404 établissant la répartition des coûts des travaux correctifs de la Décharge des Vingt, Branche 12, 15 et 16
  - 5.3. Adoption du règlement 23-405 modifiant le règlement 114 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts afin d'intégrer des dispositions concernant les pièges pour matières grasses
  - 5.4. Demande d'aide financière - Fonds d'aide au milieu de la caisse Desjardins du Haut-Richelieu
  - 5.5. CRSQV - Sous-comité environnement
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
  - 6.1. Demande de commandite - Groupe PRN santé mentale Hôpital du Haut-Richelieu
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
  - 7.2. Nominations au comité de démolition
  - 7.3. Dates pour les ventes-débarras
8. LOISIRS ET CULTURE
  - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
  - 8.2. Demande d'aide financière au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Volet accompagnement
  - 8.3. Budget des activités au camp et du transport
  - 8.4. Embauche des animateurs et des animatrices pour le camp de jour de Saint-Alexandre 2023
  - 8.5. Commandite du cahier spécial pour le club de soccer Celtix
9. RETOUR DES COMITÉS
10. AFFAIRES DIVERSES
11. CORRESPONDANCE
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 20h00.

**Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Une (1) question a été posée aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

23-04-73 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point *Affaires diverses* ouvert.

23-04-74 **Adoption du procès-verbal du 6 mars 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

23-04-75 **Adoption des comptes et engagements de crédits**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2023 et s'en déclare satisfait;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 363 671,08 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4721 à 4752	pour	210 284,00 \$
Chèques fournisseurs	83430 à 83497	pour	94 579,16 \$
Rémunération		pour	58 807,92 \$

Adoptée à l'unanimité

**Rapport sur les plaintes**

Le rapport des plaintes du mois de mars 2023, ne comportant aucune plainte, est déposé devant le conseil.

23-04-76 **Renouvellement du bail de location du Club de tir Josée**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail de location d'une partie du lot 4 390 518 au Club de tir Josée arrive à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de tir Josée a manifesté son intérêt à renouveler le contrat de location pour une durée de 5 ans;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du coût de la vie depuis la dernière augmentation du loyer en 2015;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre renouvelle le bail de location au Club de tir Josée pour une période de 5 ans;

**QUE** le montant du bail de location soit indexé à 4 200 \$ par année, soit un montant de 350 \$ par mois.

Adoptée à l'unanimité

23-04-77 **Contrat de location de photocopieur 2023-2028**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de location pour le photocopieur actuel vient à échéance le 30 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a obtenu deux offres de service pour la location d'un nouveau photocopieur pour les cinq prochaines années;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service proposée par Copicom est la plus avantageuse pour la Municipalité de Saint-Alexandre;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre accepte l'offre de service de Copicom selon les termes définis par l'offre de service du 31 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

23-04-78

**Comité de santé et sécurité au travail**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Assemblée Nationale du Québec a adopté la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette loi, toutes les entreprises ayant 20 employés ou plus doivent se doter d'un comité de santé et sécurité au travail;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre crée un comité de santé et sécurité au travail;

**QUE** le conseil municipal délègue au directeur général et greffier-trésorier le mandat de gérer ledit comité et de nommer les travailleurs et travailleuses qui participeront aux activités du comité.

Adoptée à l'unanimité

23-04-79

**Calendrier des séances du conseil municipal 2023 - Modification de l'heure des séances**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal souhaitent unanimement devancer les heures des séances;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu :

**QUE** la tenue des séances ordinaires du conseil municipal débutera désormais à 19h30;

**QU'**un avis public sera publié afin d'informer les citoyens de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Rôle et responsabilités des élus et des élues**

Le conseiller Stéphane Vézina dépose le document *Guide d'accueil et de référence pour les élues et les élus municipaux* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation publié en novembre 2021.

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Service de sécurité incendie - Rapport**

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de mars 2023 représentant les sorties suivantes :

Un (1) appel premier répondant.

4. **TRANSPORT**

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

23-04-80

**Adoption du règlement 23-403 établissant la répartition des coûts pour l'inspection de la canalisation et réparation des tassements du ruisseau Chartier**

**CONSIDÉRANT** l'inspection de la canalisation et l'exécution de la réparation des tassements du Ruisseau Chartier;

**CONSIDÉRANT QUE** la répartition des coûts doit être effectuée par la Municipalité de Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'adopter le Règlement 23-403, *Règlement établissant la répartition des coûts pour l'inspection de la canalisation et la réparation des tassements du ruisseau Chartier*.

Adoptée à l'unanimité

23-04-81

**Adoption du règlement 23-404 établissant la répartition des coûts des travaux correctifs de la Décharge des Vingt, Branche 12, 15 et 16**

**CONSIDÉRANT** l'inspection de la canalisation et l'exécution des travaux correctifs de la Décharge des Vingt, Branche 12, 15 et 16;

**CONSIDÉRANT QUE** la répartition des coûts doit être effectuée par la Municipalité de Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le Règlement 23-404, *Règlement établissant la répartition des coûts pour l'exécution des travaux correctifs de la Décharge des Vingt, Branche 12, 15 et 16.*

Adoptée à l'unanimité

23-04-82

**Adoption du règlement 23-405 modifiant le règlement 114 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts afin d'intégrer des dispositions concernant les pièges pour matières grasses**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre juge approprié de se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* concernant la gestion de ses eaux usées;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Alexandre et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement afin de réduire la quantité et d'améliorer la qualité des rejets au réseau d'égout de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 mars 2023;

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre adopte le règlement 23-405, *Règlement modifiant le règlement 114 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts afin d'intégrer des dispositions concernant les pièges pour matières grasses.*

Adoptée à l'unanimité

23-04-83

**Demande d'aide financière - Fonds d'aide au milieu de la caisse Desjardins du Haut-Richelieu**

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de haies brise-vent en milieu agricole peut être intéressante d'un point de vue visuel et esthétique et qu'elles peuvent surtout avoir de nombreuses utilités comme la réduction de l'érosion éolienne, la diminution de la propagation des odeurs, la protection des animaux ou la limitation de la dérive des pesticides;

**CONSIDÉRANT QUE** les haies brise-vent permettent une diminution de la vitesse du vent sur une distance de 10 à 20 fois leur hauteur selon leur porosité;

**CONSIDÉRANT QUE** le rang Saint-Joachim est ciblé pour ce projet en vue de diminuer l'impact néfaste que peuvent avoir de forts vents dans le secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet actuel contribuera à augmenter la couverture forestière sur le territoire de Saint-Alexandre conformément aux orientations du plan de conservation de Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT** l'importance écologique de ce projet au niveau local et régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu a comme priorité d'investissement la protection de l'environnement;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à déposer une demande financière de 50 000 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu pour le projet de haies brise-vent dans le rang Saint-Joachim.

Adoptée à l'unanimité

23-04-84

**CRSQV - Sous-comité environnement**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) vise à permettre aux municipalités rurales de la MRC du Haut-Richelieu à discuter d'enjeux qui leur sont propres et d'élaborer des projets concrets pour leurs citoyens afin d'améliorer la qualité de vie en milieu rural;

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux environnementaux ont un impact important sur la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de Saint-Alexandre ainsi que l'ensemble des autres municipalités faisant partie du CRSQV;

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux environnementaux ne se limitent pas aux frontières des municipalités et qu'une collaboration régionale doit être mise en place afin d'élaborer des solutions efficaces aux enjeux environnementaux;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre supporte la création du sous-comité *Environnement* au sein du CRSQV;

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre participe activement aux rencontres du sous-comité;

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre délègue le maire, monsieur Yves Barrette, à titre de représentant de la Municipalité au sein du CRSQV;

**QUE** le maire puisse déléguer un conseiller municipal ou le directeur général et greffier-trésorier afin de le remplacer aux rencontres du sous-comité *Environnement* du CRSQV en cas d'absence de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

## 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

23-04-85

### Demande de commandite - Groupe PRN santé mentale Hôpital du Haut-Richelieu

**CONSIDÉRANT QUE** le *Groupe PRN Santé Mentale* organise une levée de fonds afin de soutenir la qualité des soins en santé mentale offerts dans la région du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Groupe PRN Santé Mentale* sollicite les municipalités pour agir à titre de commanditaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a un intérêt de soutenir les efforts en santé mentale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité de financement aura lieu le 22 juin prochain au casino de Montréal;

**CONSIDÉRANT QUE** les problèmes liés au jeu prennent la forme d'un trouble de *santé mentale* répertorié;

**CONSIDÉRANT QUE** le casino de Montréal est un lieu de jeux d'argent et de consommations et qu'on y retrouve une détresse psychologique;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre ne soit pas associée à l'activité prévue au casino de Montréal le 22 juin prochain;

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre soutienne les efforts en santé mentale en offrant un don de 500 \$ pour soutenir la cause et les besoins criants en santé mentale.

Adoptée à l'unanimité

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de mars 2023, émis par Louise Nadeau, inspectrice municipale, totalisant douze (12) permis est déposé au conseil.

23-04-86

### Nominations au comité de démolition

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement 23-401, *Règlement sur la démolition d'immeubles*;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit désigner par résolution les élus qui siégeront sur le comité de démolition;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

DE nommer la conseillère Anne-Sylvie Forney ainsi que les conseillers Jean-François Berthiaume et Florent Raymond comme membres du comité de démolition pour une durée d'un (1) an;

DE nommer la conseillère Julie Vadeboncoeur à titre de membre substitut du comité de démolition pour une durée d'un (1) an.

Adoptée à l'unanimité

23-04-87

### Dates pour les ventes-débarras

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre autorise les vente-débarras sans demande d'autorisation auprès de la municipalité à raison de deux fins de semaine par année soient une au printemps et une à l'automne;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit informer la population des dates précises de ces ventes-débarras;

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

**QUE** les ventes-débarras soient autorisées les fins de semaine du 27 et 28 mai 2023 et du 26 et 27 août 2023;

**QUE** les ventes-débarras prévues les 27 et 28 mai 2023 soient remises à la fin de semaine suivante, soit la fin de semaine du 3 et 4 juin 2023, en cas de forte pluie ou force majeure;

**QUE** les ventes-débarras prévues les 26 et 27 août 2023 soient remises à la fin de semaine suivante, soit la fin de semaine du 2 et 3 septembre 2023, en cas de forte pluie ou force majeure.

Adoptée à l'unanimité

## 8. LOISIRS ET CULTURE

### Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présenté par madame Odile Gauvin, directrice aux loisirs.

23-04-88

**Demande d'aide financière au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Volet accompagnement**

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour municipal de Saint-Alexandre est un service offert à l'ensemble des familles de Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour municipal doit être le plus accessible possible afin d'accommoder et d'accompagner les enfants en situation d'handicaps;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec offre une aide financière aux camps de jour municipaux afin d'embaucher une ressource humaine pour accompagner les enfants en situation d'handicaps;

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'autoriser la coordonnatrice des loisirs, de la culture et des communications à déposer une demande d'aide financière de 5 670 \$ au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Volet accompagnement.

Adoptée à l'unanimité

23-04-89

**Budget des activités au camp et du transport**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des coûts liés aux activités et au transport pour le camp de jour municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les efforts nécessaires ont été faits afin de minimiser le plus possible la hausse des coûts;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre est soucieux d'offrir une bonne expérience aux enfants qui fréquenteront le camp de jour municipal;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

D'augmenter le budget lié aux activités du camp de jour de 1 150 \$;

D'augmenter le budget lié au transport du camp de jour de 1 250 \$.

Adoptée à l'unanimité

23-04-90

**Embauche des animateurs et des animatrices pour le camp de jour de Saint-Alexandre 2023**

Madame Marie-Eve Denicourt, conseillère, déclare ses intérêts et se retire du débat de la présente résolution.

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour est de responsabilité municipale depuis 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre doit embaucher des membres du personnel afin d'offrir le service de camp de jour aux familles de Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été effectuées et que des candidatures ont été retenues;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

D'embaucher Xavier Harbec à titre de chef de camp;

D'embaucher Danika Robitaille, Maika Emond, Annabelle Michaud et Ariane Copeland à titre d'animatrices ainsi que Randy Rijo Cuevas et Samuel Faillant à titre d'animateurs;

D'embaucher Clara Chenier à titre d'accompagnatrice.

Adoptée à l'unanimité

23-04-91

**Commandite du cahier spécial pour le club de soccer Celtix**

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de participer à la réalisation du cahier spécial pour le club de soccer Celtix en déboursant un montant de 595 \$ afin de réserver le quart (1/4) d'une page pour parution dans le cahier spécial du journal Le Canada Français.

Adoptée à l'unanimité

**9. RETOUR DES COMITÉS**

La conseillère Anne Sylvie Forney fait un compte rendu des projets à venir du comité *Environnement*.

Le conseiller Stéphane Vézina du comité *Reconnaissance de l'action bénévole* fait un retour sur la soirée des bénévoles tenue le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023.

La conseillère Julie Vadeboncoeur du comité *Ressources humaines* fait un retour sur les entrevues des animateurs et animatrices du camp de jour.

**10. AFFAIRES DIVERSES**

Aucune affaire diverse.

11. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de mars 2023.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Trois (3) questions sont posées aux membres du conseil.

23-04-92 13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu que, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21h12.

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier

**Yves Barrette**  
Maire